Mécanisme de capacité

Point d'étape sur les discussions entre les autorités françaises et la Commission européenne



CURTE – Commission accès aux marchés
1er juillet 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Etat des lieux des négociations (1/2)

Calendrier

- **13 novembre 2015 : Lancement d'une enquête approfondie par la DG COMP sur le mécanisme de capacité français**, dans un contexte général d'attention de la CE sur les mécanismes de capacité en Europe.
- **5 février 2016 : Publication au JOUE du mémoire de la CE.**
- **5 mars 2016 : Observations des parties prenantes.**
- **Mars – avril 2016 : Analyse du dossier et des réponses des acteurs** par la CE.
- **Avril 2016 : Démarrage des négociations CE-FR avec un rythme soutenu.**
- **Mai – juillet 2016 : Négociation formelle sur les griefs de la CE.**

Etat des lieux des négociations (2/2)

Climat de négociation

- **Plusieurs acteurs ont publiquement insisté sur le besoin de mettre en œuvre le mécanisme de capacité dès le 1er janvier 2017** (CAM du 29 janvier 2016 + observations formelles transmises à la CE).
- **A tous les niveaux, les négociations ont été menées en affichant sans ambiguïté le besoin de clore l'enquête approfondie rapidement dans un calendrier permettant de mettre en œuvre le mécanisme dès 2017.**
- **A date, une issue favorable apparaît envisageable à court-terme.**
- **Les autorités françaises espèrent une décision d'approbation en septembre.**
- **Ce type de calendrier rapide est compatible avec celui retenu par la CE pour d'autres dossiers dans le secteur de l'énergie (p.ex. : la réserve stratégique allemande).**

Contenu des négociations (1/2)

Position de la FR

- La position des autorités françaises a fait l'objet d'une présentation en CAM le 29 janvier 2016.

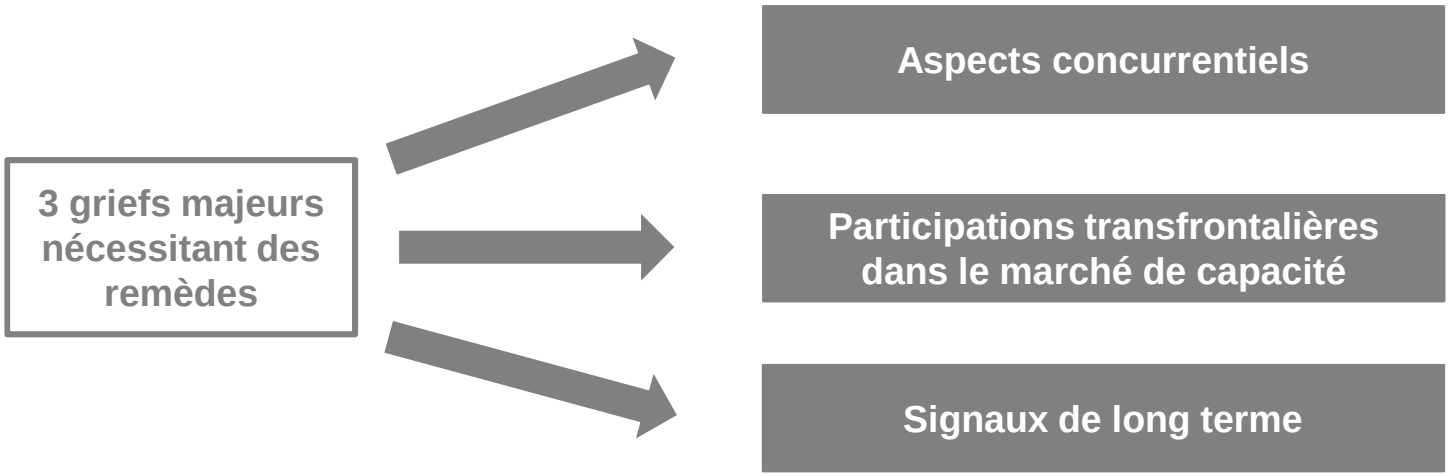
- Au cours des négociations, l'Etat a eu pour objectif de :
  - Limiter les points de négociation aux griefs principaux de la CE
  - Insister sur les dispositions du cadre existant permettant de répondre à ces griefs
  - Le cas échéant, proposer des remèdes proportionnés au risque et compatibles avec l'architecture du mécanisme arrêtée dans les règles actuelles

- L'Etat a insisté sur le besoin de disposer :
  - D'un socle de remèdes permettant de répondre aux griefs de la CE.
  - D'une décision d'approbation qui permette une phase de concertation/déclinaison avec les acteurs de marché français.
  - De clauses de révision : les règles du mécanisme doivent pouvoir évoluer pour tenir compte du retour d'expériences de fonctionnement du mécanisme (tout en restant compatibles avec le socle de remèdes).

Contenu des négociations (2/2)

Position de la CE

→ **De nombreux points sont listés dans la décision d'ouverture de l'enquête approfondie. Les demandes de la Commission européenne portent sur 3 grands chapitres.**



→ **La suite de la présentation fait le point sur les demandes de la Commission européenne et les pistes de réponse qui se dessinent, après analyse et segmentation de ses demandes**

Demandes de la CE / cadre de réponse

1 Eléments relatifs aux aspects concurrentiels

- **Encadrer le processus de certification**
- **Prévenir le risque de rétention de capacités** (révision du dispositif de rééquilibrage + règlements financiers)
- **Accroître encore la transparence du dispositif** (nombre plus important d'informations publiques)

Demandes de la CE / cadre de réponse

1 Eléments relatifs aux aspects concurrentiels

Accroître le rôle joué par le marché organisé : développer le recours au marché organisé (incitations et obligations)

Empêcher le risque de ciseau tarifaire : obligation de déclaration *a priori* des principes de construction des offres de fourniture pour les acteurs intégrés

- **La CE considère que le mécanisme ne peut entrer en vigueur sans remèdes sur ces points**
- **En accord avec les services de l'Etat, RTE va démarrer une concertation dès juillet 2016 pour décliner ces propositions en vue du démarrage du dispositif en 2017.**

Demandes de la CE / cadre de réponse

2 Eléments relatifs à la participation transfrontalière

Mettre en œuvre une solution reposant sur un modèle « hybride »

- **Demande forte de la CE , option décrite dans les résultats intermédiaires de l'enquête sectorielle sur les mécanismes de capacité**
- **La mise en place d'une solution hybride est compatible avec les résultats de la concertation présentés par RTE.**
- **La France peut jouer le rôle de pilote alors que le cadre européen va prochainement évoluer sur ces questions.**
- **<u>Des lignes rouges pour l'Etat</u> : les choix d'architecture doivent être pragmatiques et garantir la contribution effective à la réduction du risque de défaillance des capacités intégrées au dispositif.**
- **En accord avec les services de l'Etat, RTE va poursuivre la concertation pour proposer à l'automne des options de déclinaison d'une solution hybride.**

Demandes de la CE / cadre de réponse

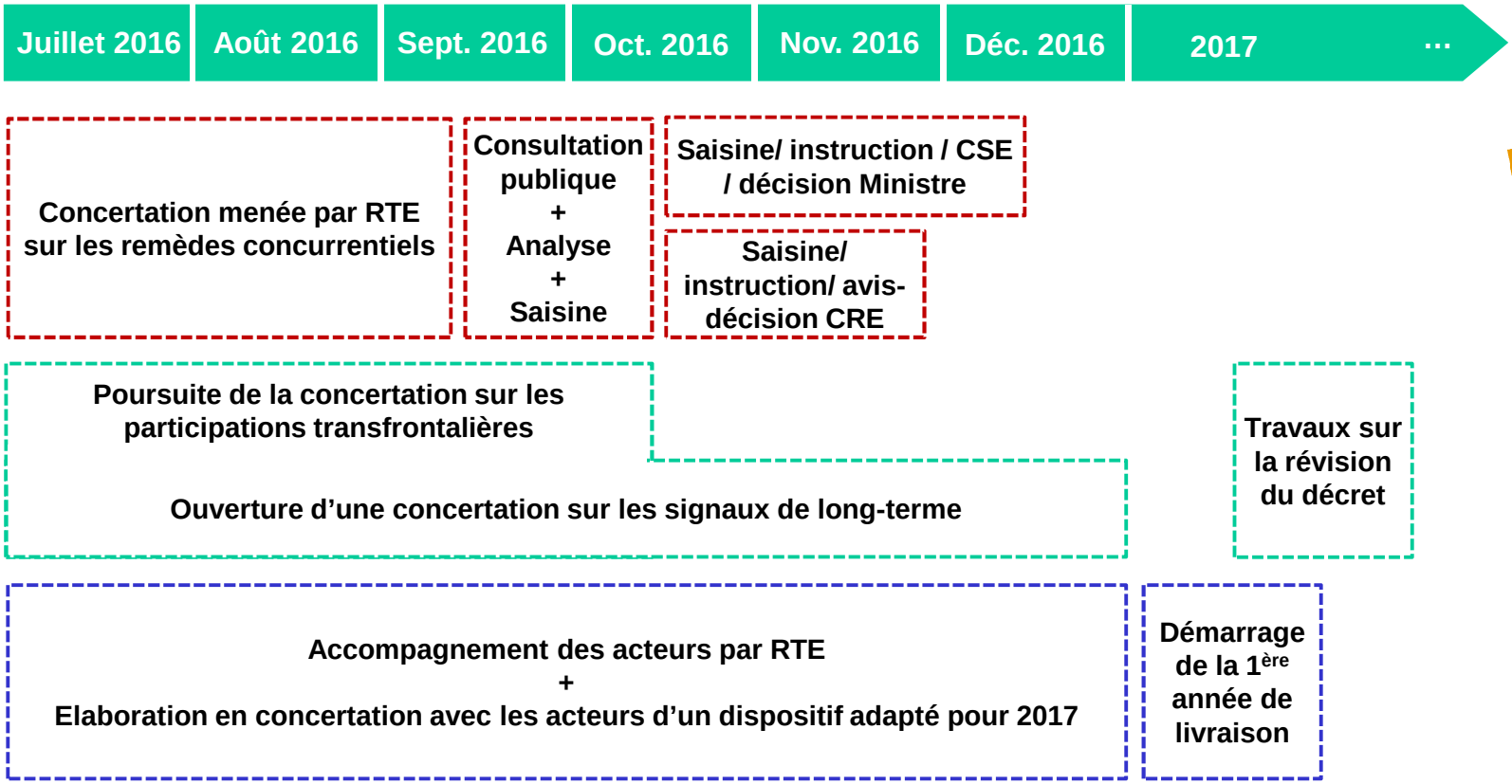
3 Eléments relatifs aux signaux de long-terme

Faire évoluer de manière graduée le niveau du prix administré

Introduction des dispositions spécifiques pour les nouvelles capacités compétitives, basées sur des engagements pluriannuels

- **La mise en place de ces évolutions sera différée.**
- **Elle fera l'objet d'une concertation dédiée des acteurs de marché réalisée par RTE.**
- **Elle sera mise en œuvre dans le cadre de la révision du décret**
- **<u>Des lignes rouges pour l'Etat :</u> disposer d'un cadre ne conduisant pas à des surcoûts pour les consommateurs français**

Calendrier du second semestre 2016



Merci de votre attention

